

La fibre optique arrive chez vous !

**OCCUPANTS
D'IMMEUBLES COLLECTIFS****,
Pour le très haut débit, l'équipement fibre optique
de l'immeuble est gratuit, vous êtes...

** Tout immeuble disposant de minimum 4 logements.

LOCATAIRES

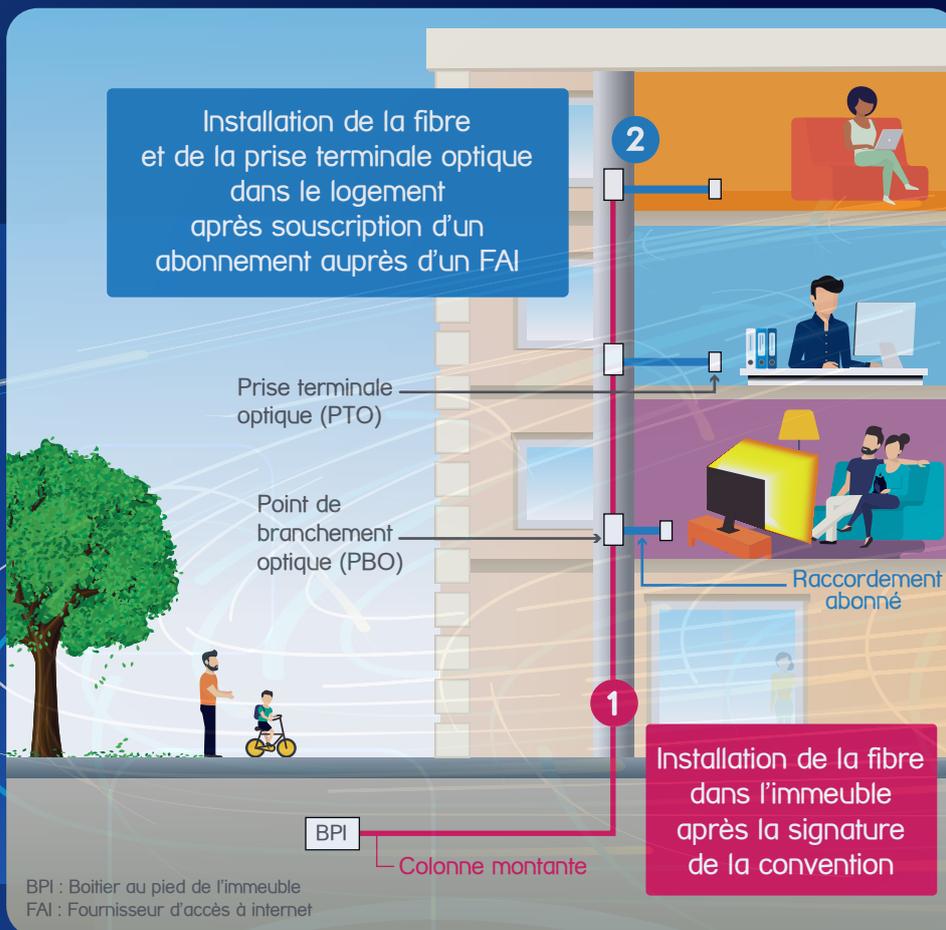
Rapprochez-vous
de votre propriétaire
pour savoir s'il a signé
la convention autorisant
le déploiement
du très haut débit.

PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLE

Rapprochez-vous
de notre contact*

COPROPRIÉTAIRES

Rapprochez-vous
de votre Syndic
pour valider le déploiement
de la fibre optique
en assemblée générale.



* Pour toute information :
www.convention-fibre28.fr

